

08 décembre 2017

Processus Kimberley : la lente agonie du diamant

Mis sur pied en 2003, le Processus de Kimberley avait illustré le combat de la lutte contre les Diamants de Sang, en inspirant notamment le film *Blood Diamond*. À l'époque, ce mécanisme international de certification de diamants était jugé pionnier en la matière. Il visait à garantir aux consommateurs que leurs bijoux ne financent pas des conflits à travers le monde. Pourtant, une quinzaine d'années plus tard, le voici arrivé sur son lit de mort, asphyxié par le blocage de certains États membres au sein même du Processus.

Des ONG lassées

Initialement, le Processus Kimberley cherchait à rassembler toutes les parties autour de la table : états, entreprises et ONG. Progressivement, ces dernières se sont toutefois retirées des discussions, déçues par la lenteur des avancées et l'inertie générale. Si les fraudes ont évolué, la définition reprise dans le Processus Kimberley de « *diamants de conflits* » demeure quant à elle statique. Sa portée limitée ne semble plus pouvoir répondre aux défis contemporains. « *Le mécanisme de certification des diamants ne parvient pas, sous sa forme actuelle, à mettre fin aux nombreux problèmes liés au secteur diamantaire* » affirme Gino Brunswijck, chercheur au sein de l'ONG AEFJN « *les rapports font état de contrebandes, de flux financiers illicites, d'évasion fiscale et de blanchiment d'argent* »¹.

La Belgique, plaque tournante

Avec le passage de plus de 80% des diamants bruts mondiaux et 50% des diamants polis, Anvers demeure la plaque tournante mondiale de la pierre précieuse. Si la Belgique en retire *de facto* une place centrale dans le commerce des diamants, le Vice-Premier ministre Didier Reynders préfère focaliser l'attention sur les Émirats arabes unis : « *La Belgique milite pour des règles du jeu équitables et attire l'attention d'autres centres de négoce, comme Dubaï, sur les obligations du processus de Kimberley* »². En 2016, c'est pourtant la somme de 48 milliards d'euros qui a transité par le centre diamantaire anversoïse³, ce qui laisse une marge de manœuvre à la Belgique en termes de régulation de la chaîne d'approvisionnement.

¹ Pour plus d'informations, voir le rapport de la [Financial Action Task Force et The Egmont Group](#), ou du [Conseil de Sécurité des Nations Unies](#).

² Chambre des Représentants de Belgique, Commission Relations extérieures, 04-07-2017, <http://www.dekamer.be/doc/CCRA/pdf/54/ac702.pdf>

³ Selon l'*Antwerp World Diamond Centre* : <https://www.awdc.be/sites/awdc2016/files/press/Antwerp%20diamond%20trade%20grows%205%25%20in%202016%20after%20difficult%202015%20%20.pdf>

Un ultimatum pour décembre

Ce samedi se réuniront les membres du Processus Kimberley pour décider de son avenir. Si les propositions des ONG sont à nouveau ignorées, l'institution pourrait voir davantage d'observateurs de la Société civile se retirer définitivement. « *Les membres de la Société civile ont mis sur la table une série de pistes pour renforcer le Processus* » annonce Timur Uluç, chargé de plaidoyer au sein de l'ONG Justice et Paix, « *il est maintenant crucial que des mesures ambitieuses soient adoptées, pour mettre réellement un terme à l'arrivée des diamants de sang sur le sol belge* ». Les ONG exigent plus de transparence au sein du système de certification, mais également l'établissement d'un secrétariat permanent pour renforcer la structure du Processus de Kimberley.

Personnes de contact :

Gino Brunswijck – AEFJN (NL) // +32/477.13.89.36 // gino.brunswijck@aeijn.org

Timur Uluç – Justice et Paix (FR) // +32/472.21.60.90 // timur.uluc@justicepaix.be



Note technique de contextualisation [disponible en ligne.](#)